

***GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE***

Dénomination :

n° de gestion :

n° d'identification : Numéro de SIREN en cours d'attribution

n° de dépôt : A2012/000433

Date du dépôt : 20/01/2012

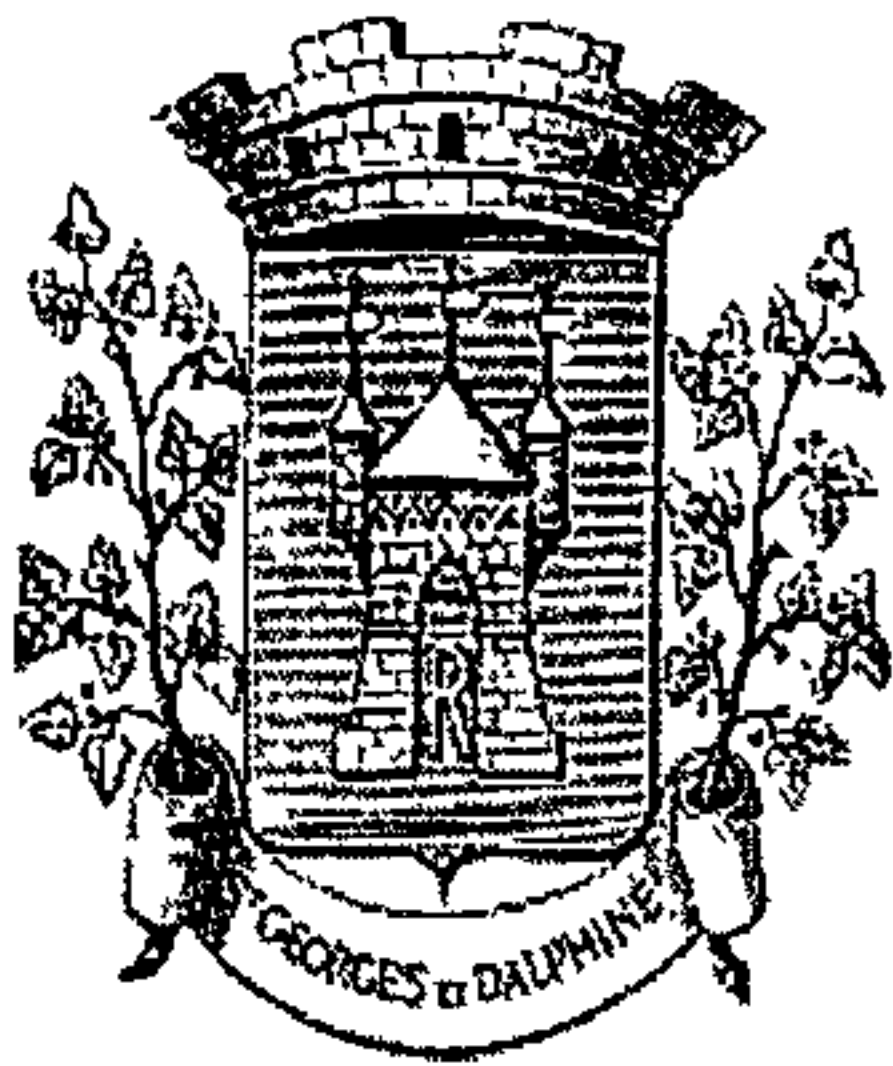
Pièce : ordonnance du Président du 09/01/2012



510009



510009



TRIBUNAL DE COMMERCE
.....ROMANS SUR ISERE

2012OP00005

A 2012/433

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, Pierre SABATIER, **Président du tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE**,

Assisté de Nathalie CHAMBRÉ, Commis-greffier,

Vu la requête, qui précède en date du 20 décembre 2011 et les motifs y exposés par la requérante :

AB CARHONE SAS

En formation

6 rue des Limouches

26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Vu les articles L 223-33 L 223-43 L224-3 L.225-147 al 1 du code de commerce et les articles R223-6, R225-7 et R225-136 du décret pris pour application,

Attendu que Monsieur Benjamin Bonnet exploitant individuel RM 509 743 688 envisage la création d'une SAS **AB CARHONE SAS**

Avec apports en nature de son entreprise individuelle un fonds artisanal

DESIGNONS en qualité de **commissaire aux apports** :

Monsieur ERNST Mixkael

Le Vénitien

15 avenue Kennedy

26200 MONTELIMAR

Avec mission :

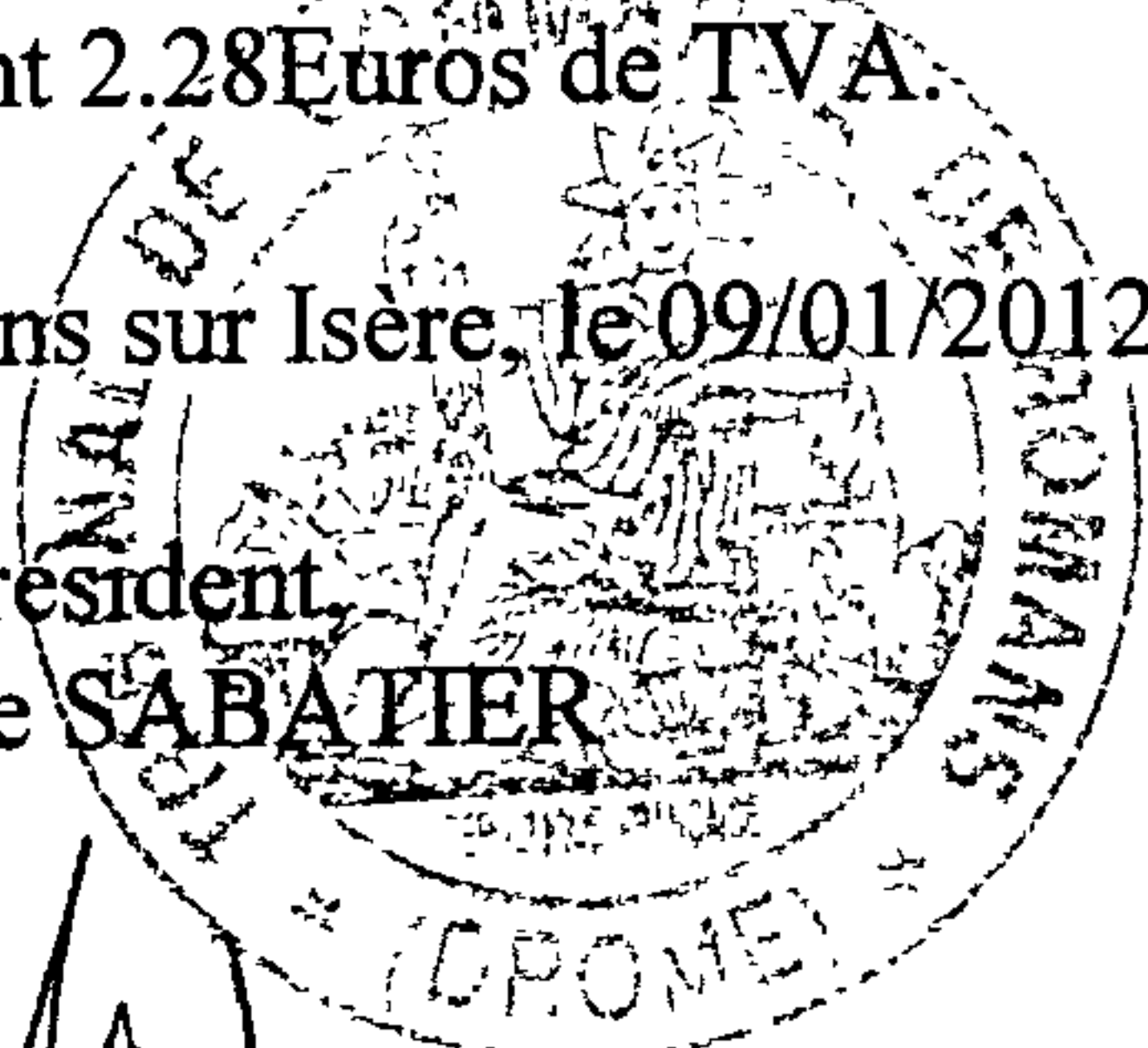
- d'apprécier et évaluer la valeur des apports en nature
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés
- et de consigner tout cela dans un rapport qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce et mis à la disposition des associés.

Disons que la présente ordonnance devra être déposée en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés de la société **AB CARHONE SAS**

Liquidons les frais des présentes à la charge de la requérante, en ce non compris les frais de dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés, à la somme de 13.98 Euros ttc, dont 2.28 Euros de TVA.

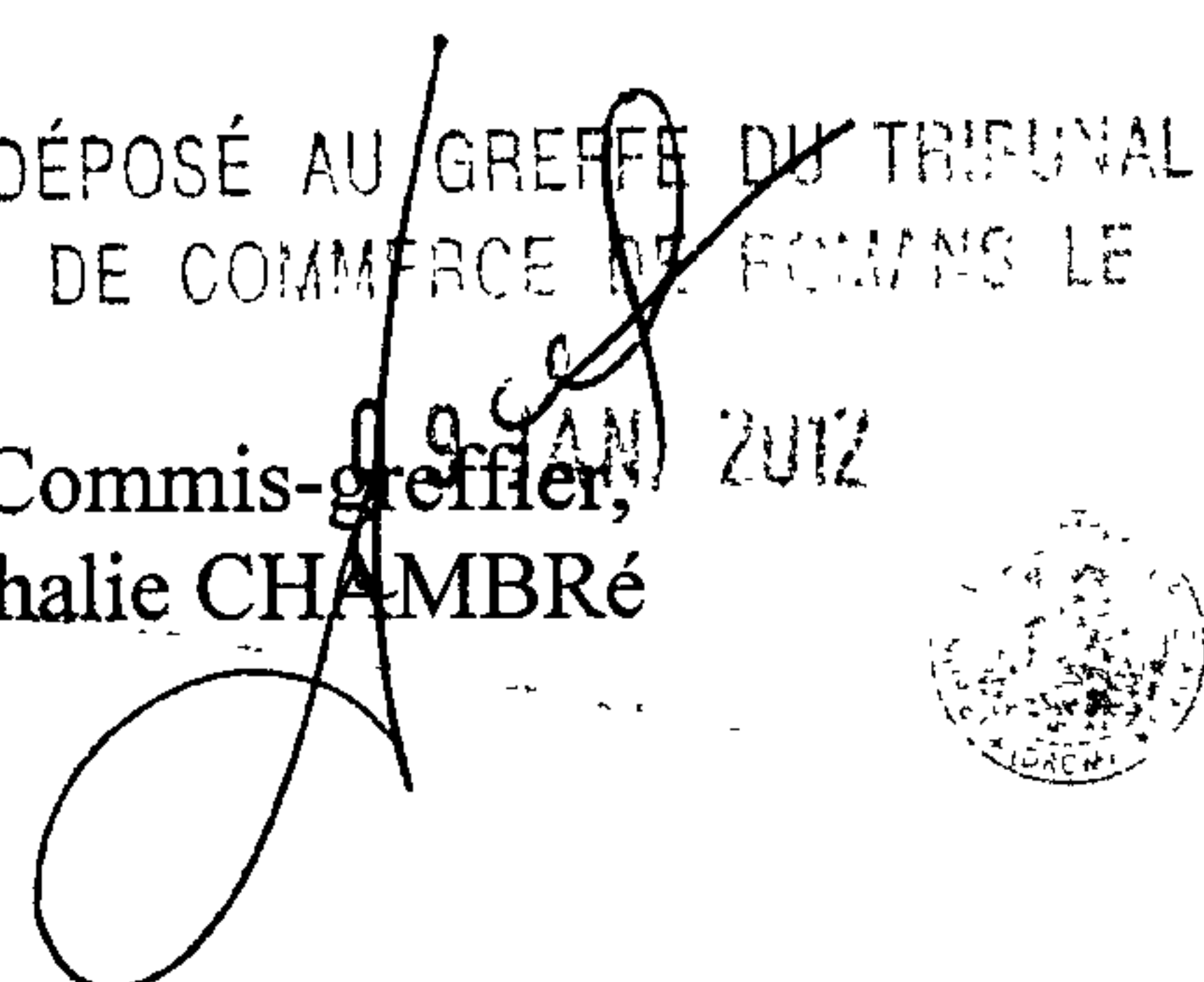
Romans sur Isère, le 09/01/2012.

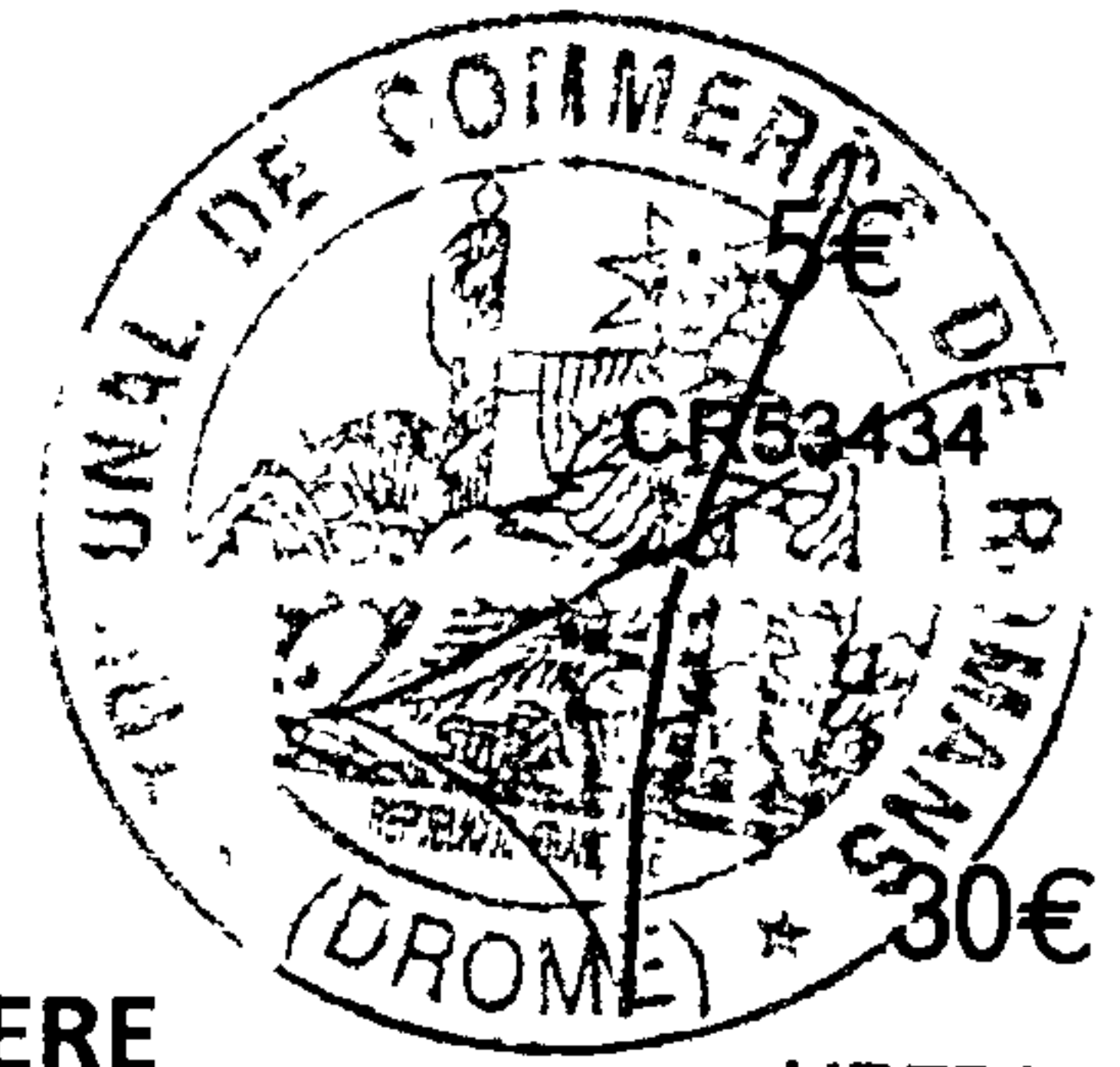
Le Président
Pierre SABATIER



DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

Le Commis-greffier, 2012
Nathalie CHAMBRÉ





UB77299

COPIE ARRIVEE

REQUETE**A MONSIEUR LE PRESIDENT****DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE****EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS****Le soussigné Monsieur Benjamin BONNET,**

Demeurant 6 rue des limouches 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Agissant en qualité de fondateur et futur associé unique de la société AB CARHÔNE, société par actions simplifiée en formation dont le siège social sera fixé au 6 rue des limouches 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE,

Ayant pour Avocat la SCP Jean-Marc CAPARROS, sise 3 rue Albert à VALENCE (26000),

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Monsieur Benjamin BONNET, exploitant individuel inscrit au Répertoire des Métiers de Romans sur Isère sous le n°509 743 688, a le projet de constituer une société par actions simplifiée unipersonnelle ne faisant pas appel public à l'épargne, dénommée AB CARHÔNE avec pour objet principal la réalisation de tous travaux de pose de carrelages, faïences, mosaïques, revêtement de surface, et envisage de lui apporter son entreprise individuelle qui comprend, notamment, outre la clientèle et les créances et dettes professionnelles attachées au fonds artisanal qu'il exploite, les biens corporels suivants :

- Un camion benne de marque Iveco,
- Un transporteur malaxeur de marque Putzmeister M730,
- Un véhicule Sprinter de marque Mercedes.

Il est prévu de valoriser les apports à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'opération. Compte tenu des dettes professionnelles attachées à l'exploitation du fonds artisanal concerné, l'actif net apporté peut être évalué globalement et approximativement à la somme de 30 000 euros sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la Société bénéficiaire.

L'évaluation de ces biens en nature doit être faite au vu du rapport d'un commissaire aux apports, en vertu des articles L. 227-1, L.225-8 et R. 225-7 du code de commerce.

En conséquence de quoi,

Le requérant a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire aux apports chargé, conformément aux articles L. 227-1, L.225-8, L.225-12, L.225-14, R. 225-7, R. 225-13 et R. 225-14 du code de commerce, d'apprécier la valeur des apports en

nature devant être consentis à la société AB CARHÔNE société par actions simplifiée en formation et d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition du requérant, associé unique dans le délai fixé par l'article R. 225-14 du code de commerce.

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant au requérant soussigné.

Les éléments qui précèdent conduisent le requérant à solliciter la désignation, en qualité de commissaire aux apports, de Monsieur Mickaël ERNST, Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Grenoble, domicilié ès qualités Le Vénitien 15 avenue Kennedy, 26200 MONTE LIMAR.

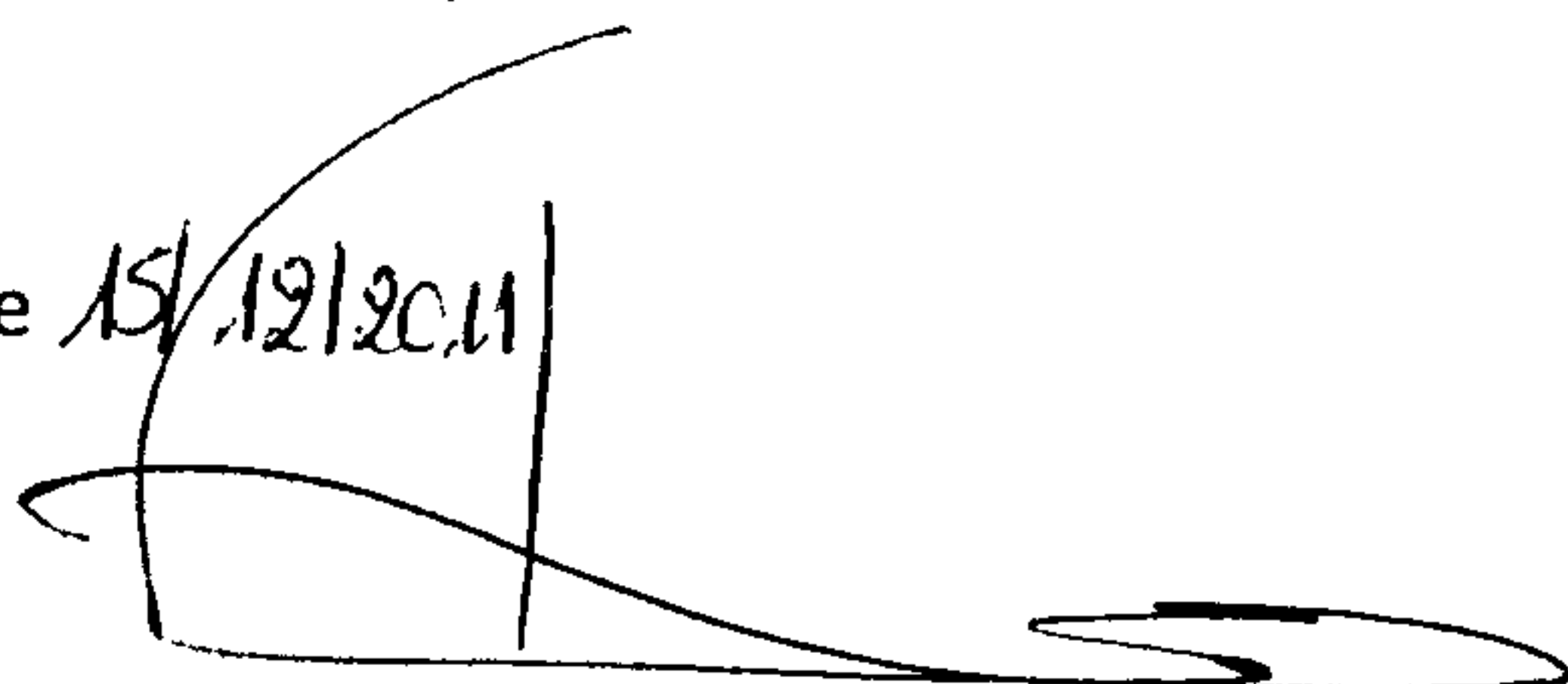
En effet, Monsieur Mickaël ERNST, Commissaire aux comptes, a une bonne connaissance du secteur d'activité de la société susvisée et serait en mesure de réaliser cette mission dans les délais envisagés.

Le requérant précise que Monsieur Mickaël ERNST n'exerce aucun mandat de conseil ou de commissaire aux comptes dans la société concernée ; il n'est pas soumis aux incompatibilités prévues aux articles L. 822-10 et suivants du Code de commerce et ne fait l'objet d'aucun conflit d'intérêts susceptible d'empêcher sa nomination.

Le requérant reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ses sentiments respectueux.

Fait à Valence

Le 15/12/2011

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the date.

PJ : Note explicative